



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 103989

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les différentes réalités de l'esclavage. En effet, l'esclavage comme fait historique reconnu s'est résumé pour l'opinion à la scandaleuse traite négrière, qui amena des millions d'Africains vers les terres d'Amérique, durant plusieurs siècles. Depuis quelques années, des historiens et des chercheurs sont parvenus à découvrir l'existence de razzias, sur les côtes de la Méditerranée, qui ont amené plusieurs centaines de milliers de chrétiens à être conduits de force vers les geôles « mauresques » où vizirs, califes et dignitaires musulmans les retinrent pendant plusieurs années dans des prisons ou en travail forcé. Ce fut un autre esclavage dont les chrétiens furent victimes comme infidèles. Cet esclavage des chrétiens dura lors de la période de la moitié du 17^e siècle à la fin du 18^e. Cette histoire est méconnue et devrait être rappelée et prise en compte, lors de la commémoration de la fin de l'esclavage. Il lui demande donc s'il compte retenir ce rappel historique dans l'approche gouvernementale de ce dossier. - Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur l'esclavage des chrétiens dans l'espace méditerranéen aux XVII^e et XVIII^e siècles, et émis le souhait que cet aspect de l'esclavage soit évoqué lors des manifestations organisées à l'occasion de la commémoration de l'abolition de l'esclavage. Comme le sait l'honorable parlementaire, la France a participé activement à la traite pratiquée par les différents États européens et américains. En raison de ce rôle, le Gouvernement a souhaité être à l'écoute des héritiers de cette mémoire douloureuse et en rappeler le souvenir dans nos programmes éducatifs. La question de l'esclavage chrétien en Méditerranée, dont ont été notamment victimes les États du sud de l'Europe pendant des siècles, se pose à un niveau différent. L'histoire de ces esclaves est connue et nombreuses sont les sources d'archives qui les évoquent, même si, en vertu des capitulations conclues avec le sultan par François 1^{er}, les sujets du roi de France ne pouvaient en théorie être faits esclaves, dispositions plus ou moins appliquées par les régences barbaresques, vassales du sultan, et notamment par le dey d'Alger ou le bey de Tunis. Si, dans ces conditions, l'évocation de ces deux aspects de l'esclavage ne semble pas pouvoir être mise sur le même plan, il n'en demeure pas moins que la mémoire de l'esclavage ne saurait occulter les souffrances des Européens en Méditerranée à l'époque considérée. Le ministère de la culture et de la communication ne manquera pas de rappeler, chaque fois qu'il en aura l'occasion, cet aspect de l'esclavage.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103989

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9701

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13602